

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



LumiTreo™

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
Date de la première parution: 01/23/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : LumiTreo™
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation finale comme produit fongicide.

Fongicide

Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 2 (Foie, Yeux, Peau)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



LumiTreo™

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
Date de la première parution: 01/23/2023

- Déclarations sur les risques : H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Yeux, Peau) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention:**
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
- Entreposage:**
P405 Garder sous clef.
- Élimination:**
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Oxathiapiprolin	Oxathiapiprolin	1003318-67-9	20.63
Picoxystrobin	Picoxystrobin	117428-22-5	6.82
Ipconazole	Ipconazole	125225-28-7	6.82
Propylène glycol	Propylène glycol	57-55-6	>= 3 - < 10 *
Reste	Reste	Non attribuée	> 50

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles après 1-2 minutes et continuer le rinçage encore plusieurs minutes. Si des effets se produisent, appelez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures).

LumiTreo™

Version 2.0	Date de révision: 01/25/2023	Numéro de la FDS: 800080006241	Date de dernière parution: 01/23/2023 Date de la première parution: 01/23/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Avis aux médecins : S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
: Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

LumiTreo™

Version 2.0	Date de révision: 01/25/2023	Numéro de la FDS: 800080006241	Date de dernière parution: 01/23/2023 Date de la première parution: 01/23/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

LumiTreo™

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
 Date de la première parution: 01/23/2023

Matières à éviter : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Propylène glycol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique : Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.
 S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate.
 Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué.
 Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère.
 Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres.

LumiTreo™

Version 2.0	Date de révision: 01/25/2023	Numéro de la FDS: 800080006241	Date de dernière parution: 01/23/2023 Date de la première parution: 01/23/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	douce
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	7.52 (21.7 °C) 1% solution
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100.1 °C Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93, vase clos
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.1119 g/mL (20 °C) Méthode: Directives du test 109 de l'OECD
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	760 cP (20 °C) Méthode: (Viscosité Brookfield)
Propriétés explosives	:	Non
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

LumiTreo™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/23/2023
2.0	01/25/2023	800080006241	Date de la première parution: 01/23/2023

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): 2,000 - 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après une seule ingestion.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, Mâle et femelle): > 5.84 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 436 de l'OECD Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Composants:**Oxathiapiprolin:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5.1 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

LumiTreo[™]

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
Date de la première parution: 01/23/2023

Picoxystrobin:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 2.12 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: La taille des particules (DAMM) du produit technique de lapicoxystrobine non broyé est de l'ordre de 228 µm, avec moins de 3,3% de matière <4 µm, indiquant que la picoxystrobine non broyée n'est pas respici technique broyé ne sont pas pertinents pour la picoxystrobine dans la chaîne de production.
Matériel broyé à une taille de particules de 3,4- 4,1 µm DAMM.
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Ipconazole:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1,338 mg/kg
DL50 (Rat, femelle): 888 mg/kg

Propylène glycol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): 317.042 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

- Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:**Oxathiaprolin:**

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

LumiTreo[™]

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
Date de la première parution: 01/23/2023

Picoxystrobin:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Propylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Composants:**Oxathiapiprolin:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Picoxystrobin:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Propylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Produit:**

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE Ligne directrice 429

Composants:**Oxathiapiprolin:**

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Picoxystrobin:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

LumiTreo™

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
Date de la première parution: 01/23/2023

Propylène glycol:

Espèce : humain
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénicité de la cellule germinale

Composants:

Oxathiapiprolin:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Picoxystrobin:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Propylène glycol:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Oxathiapiprolin:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Picoxystrobin:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Propylène glycol:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Oxathiapiprolin:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Picoxystrobin:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Ipconazole:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Susceptible d'être toxique pour la reproduction chez les humains

LumiTreo™

Version 2.0	Date de révision: 01/25/2023	Numéro de la FDS: 800080006241	Date de dernière parution: 01/23/2023 Date de la première parution: 01/23/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Les études expérimentales dans les animaux ont fourni des évidences de toxicité à l'embryon et foetus, et défauts de naissance.

Propylène glycol:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Oxathiapiprolin:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Picoxystrobin:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Ipconazole:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Propylène glycol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

STOT - exposition répétée

Produit:

Voies d'exposition : Oral(e)
Organes cibles : Foie, Yeux, Peau
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Oxathiapiprolin:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

LumiTreo™

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
Date de la première parution: 01/23/2023

Picoxystrobin:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Ipconazole:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Foie, Yeux, Peau
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Oxathiapiprolin:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'effets nocifs importants sauf à des concentrations très élevées d'aérosols. Des expositions excessives répétées aux aérosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et même la mort.

Ipconazole:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie
effets sur les yeux
Effets sur la peau

Propylène glycol:

Remarques : Dans quelques rares cas, une exposition excessive répétée au propylèneglycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

Oxathiapiprolin:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Picoxystrobin:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Ipconazole:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Propylène glycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

LumiTreo™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/23/2023
2.0	01/25/2023	800080006241	Date de la première parution: 01/23/2023

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.42 mg/l
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour les microorganismes : Donnée non disponible (Micro-organisme naturel): 0.130 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCED 216/217
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 223 de l'OECD

Composants:

Oxathiapiprolin:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.69 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 0.74 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique
- CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): > 0.65 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OPPTS 850.1075
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.67 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Skeletonema costatum): 0.351 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.142 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.46 mg/l
Durée d'exposition: 88 d
- NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 0.34 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.75 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



LumiTreo™

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
Date de la première parution: 01/23/2023

NOEC (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0.058 mg/l
Durée d'exposition: 32 d
Type d'essai: Essai en dynamique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
Méthode: OPPTS 850.2100

DL50 (Poephila guttata (diamant mandarin)): > 2,250 mg/kg
Méthode: OPPTS 850.2100

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 mg/kg
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: Directives du test 205 de l'OECD

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 mg/kg
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: Directives du test 205 de l'OECD

Picoxystrobin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.065 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.075 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.024 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (huître américaine (Crassostrea virginica)): 0.0057 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.0063 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique

EyC50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.023 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Type d'essai: Statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



LumiTreo™

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
Date de la première parution: 01/23/2023

- NOEC (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.049 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Type d'essai: Statique
- EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.26 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.01 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Type d'essai: dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
BPL: oui
- NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 0.021 mg/l
Durée d'exposition: 33 d
Type d'essai: dynamique
- NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.040 mg/l
Durée d'exposition: 32 d
Type d'essai: dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.008 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
- NOEC (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0.0036 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 6.7 mg/kg
Méthode: Directives du test 207 de l'OECD
BPL: oui
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1
- CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,200 mg/kg
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: Directives du test 205 de l'OECD
BPL: oui
- CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,200 mg/kg
Durée d'exposition: 5 d

LumiTreo™

Version 2.0	Date de révision: 01/25/2023	Numéro de la FDS: 800080006241	Date de dernière parution: 01/23/2023 Date de la première parution: 01/23/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Méthode: Directives du test 205 de l'OECD
BPL: oui

DL50 par contact (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50 par voie orale (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

Ipconazole:

Toxicité pour les poissons :

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 1.53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): > 0.73 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 0.18 mg/l
Durée d'exposition: 32 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 1.70 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Propylène glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Ceriodaphnia dubia* (puce d'eau)): 18,340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 19,000 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Ceriodaphnia dubia* (puce d'eau)): 13,020 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 7 d
Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (*Pseudomonas putida*): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

LumiTreo™

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
 Date de la première parution: 01/23/2023

Persistance et dégradabilité

Composants:

Oxathiapiprolin:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Picoxystrobin:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Propylène glycol:

Biodégradabilité : aérobie
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 81 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
 Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 96 %
 Durée d'exposition: 64 d
 Méthode: OECD Ligne directrice 306 ou Equivalente
 Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 69.000 %
 Le temps d'incubation: 5 d

70.000 %
 Le temps d'incubation: 10 d

86.000 %
 Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 1.53 kg/kg
 ThOD : 1.68 kg/kg

Photodégradation : Constante de vitesse: 1.28E-11 cm³/s
 Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Oxathiapiprolin:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 62

Picoxystrobin:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
 Coefficient de bioconcentration (BCF): 290
 Durée d'exposition: 28 d
 Température: 22 °C
 Concentration: 0.05 mg/l

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.68 (20 °C)

LumiTreo™

Version 2.0	Date de révision: 01/25/2023	Numéro de la FDS: 800080006241	Date de dernière parution: 01/23/2023 Date de la première parution: 01/23/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Ipconazole:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Propylène glycol:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.09
Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

Picoxystrobin:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 898
Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

Ipconazole:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Propylène glycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 1
Méthode: Estimation
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

Picoxystrobin:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Ipconazole:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

LumiTreo™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/23/2023
2.0	01/25/2023	800080006241	Date de la première parution: 01/23/2023

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Propylène glycol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales**UNRTDG**

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Picoxystrobin, Oxathiapiprolin)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9

LumiTreo™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/23/2023
2.0	01/25/2023	800080006241	Date de la première parution: 01/23/2023

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Picoxystrobin, Oxathiapiprolin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Picoxystrobin, Oxathiapiprolin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui
Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Picoxystrobin, Oxathiapiprolin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(Picoxystrobin, Oxathiapiprolin)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

LumiTreo™

Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 800080006241 Date de dernière parution: 01/23/2023
Date de la première parution: 01/23/2023

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 34528

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :
Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation.

Ce produit est toxique pour:
Organismes aquatiques
les oiseaux
Petits mammifères sauvages

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AICC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des

LumiTreo™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/23/2023
2.0	01/25/2023	800080006241	Date de la première parution: 01/23/2023

produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/25/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4426

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F